A P CONSULTE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 47 RUE DU PRESBYTERE
APPT 26, 97410 SAINT-PIERRE
894 579 853 RCS ST PIERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1er JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le premier juin,

A 14 heures,

Monsieur Pierre ADNOT,
demeurant 103 rue Victor le Vigoureux Appt B19 97410 SAINT PIERRE,

Associé unique et président de la société A P CONSULTE,

Après avoir exposé que qu'il conviendrait de transférer le siège social du 47 Rue du Presbytère appt 26 97410 SAINT-PIERRE au 103 rue Victor le Vigoureux Appt B19 97410 SAINT PIERRE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Pierre ADNOT, associé unique, décide de transférer le siège social du 47 Rue du Presbytère appt 26 97410 SAINT-PIERRE au **103 rue Victor le Vigoureux Appt B19 97410 SAINT PIERRE à compter de ce jour** et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 103 rue Victor le Vigoureux Appt B19 97410 SAINT PIERRE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pierre ADNOT
Associé unique et Président
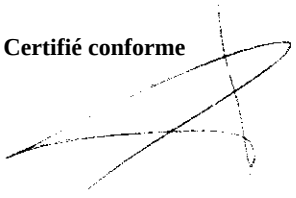
Certifié conforme